



PV pour stationnement devant mon garage

Par **manogeneste**, le **25/02/2014** à **20:18**

Bonjour,

Je viens d'être verbalisée en ville, pour stationnement sur la place devant mon garage, je ne suis pas sur le trottoir. Mon numéro d'immatriculation est indiqué sur la porte de mon garage. Puis-je contester la contravention?

Merci de votre réponse.

MNG

Par **domat**, le **25/02/2014** à **20:21**

bjr,

vous n'êtes pas propriétaire de l'emplacement figurant devant votre garage qui est du domaine public donc vous n'avez pas à vous y stationner.

la contravention n'est pas contestable car vous êtes stationné devant une sortie de garage, ce qui est interdit, peu importe que ce soit le vôtre ou pas.

le code de la route s'applique à tous.

cdt